

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 18 mars 2008

Projet de loi

ouvrant un crédit d'étude de 3 966 000 F en vue de la construction de la 6^{ème} étape du Centre médical universitaire (CMU)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 3 966 000 F (y compris renchérissement et TVA) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction de la 6^{ème} étape du Centre médical universitaire (CMU).

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante :

Frais d'étude de la 6 ^{ème} étape	3 686 000 F
TVA (7,6%)	280 000 F
Renchérissement	0 F
Total	<u>3 966 000 F</u>

Art. 2 Budget d'investissement

¹ Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2009 sous la rubrique 05.04.02.00 5040.

² L'exécution budgétaire de ce crédit sera suivie au travers d'un numéro de projet correspondant au numéro de la présente loi.

Art. 3 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissement «nets-nets» fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1. Historique

Dans le cadre de la construction en 6 étapes du Centre médical universitaire, un crédit d'étude a été voté le 10 janvier 1970 (loi 3439).

La construction des 4 premières étapes a été réalisée successivement de 1973 à 1987 (lois 4201, 4596, 4940 et 5077). En 1981, un crédit d'étude est voté (loi 5262) puis un crédit de construction (loi 6252) le 25 septembre 1988, portant sur la 5^{ème} étape et sur les travaux préparatoires de la 6^{ème} étape. En 1989, le département des travaux publics décide, pour des questions budgétaires, de stopper le dossier.

En 2000 avec les nouveaux besoins pour l'accueil de la Pharmacie romande, le projet des étapes 5 et 6 est relancé et il apparaît comme la première priorité des constructions universitaires à venir pour permettre :

- d'assurer à la Pharmacie romande un accueil définitif dans des locaux regroupés;
- de répondre à un déficit de surface grandissant en Faculté des sciences, de localiser la médecine dentaire dans des locaux adéquats;
- de déployer le nouveau mode d'enseignement de la Faculté de médecine sous forme d'APP (apprentissage par problèmes);
- d'agrandir l'animalerie de la Faculté de médecine dont la capacité d'accueil pour petits rongeurs est devenue critique pour la recherche;
- de créer une crèche pour le personnel du Centre médical universitaire et finalement permettre l'extension de l'ISB (Institut suisse de bioinformatique) qui connaît un formidable essor.

Le projet comprend aussi des surfaces pour des laboratoires d'investigation cliniques, pour des groupes de recherches interfacultaires travaillant sur les thèmes du vieillissement et des neurosciences, pour l'Institut des sciences du mouvement et de la médecine de sport (ISMMS).

En octobre 2003, au vu de l'ampleur du programme et de l'investissement conséquent, il a été décidé d'un commun accord, entre les chefs des départements constructeurs et utilisateurs, que ce projet serait réalisé en deux étapes.

Dès lors, au vu de l'impossibilité de construire le tout en une seule étape, l'université a revu son programme en prenant en compte une construction en deux phases. La 5^{ème} étape est en phase préparatoire d'exécution.

Afin de bénéficier des subventions fédérales selon le régime actuel, qui ne sera sans doute plus reconduit, le chantier de la sixième étape doit être ouvert courant 2011. Il est dès lors indispensable d'anticiper les études de la 6^{ème} étape.

2. Analyse des besoins

2.1 *Investigation clinique*

L'investigation ou recherche clinique est à l'intersection entre la Faculté de médecine de l'université et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). La recherche clinique inclut en effet trois grandes composantes :

- des recherches effectuées au lit des patients;
- des recherches réalisées sur des échantillons humains (prélèvements sanguins, urinaires, de tissus, etc.);
- des recherches fondamentales développées en laboratoire, mais tournées directement vers des applications en clinique.

Si la première de ces composantes s'effectue bien entendu au sein d'une structure hospitalière, les deux autres se développent en laboratoire et ont dès lors plutôt leur place dans des bâtiments spécifiques dévolus à ces activités où leur regroupement permet une mise en commun des expertises et des moyens.

La recherche clinique, importante pour l'amélioration des diagnostics et des traitements des patients, est une priorité non seulement de nos institutions hospitalo-universitaires, mais également des instances en charge de la promotion de la recherche biomédicale suisse. C'est ainsi que plusieurs programmes visant à la promotion de la recherche clinique ont vu et vont voir le jour sous l'égide du Fonds national de la recherche scientifique (FNRS). Dans ce cadre, il est à relever que nos institutions ont été reconnues comme centre d'excellence dans ce domaine et font partie des trois centres suisses (avec Bâle et Berne) subsidiés dans le cadre d'un appel à projets du FNRS. Un autre projet recevant un support de 30 millions du FNRS est en cours d'élaboration et vise, dans la même ligne, à faire émerger des domaines d'excellence en recherche clinique avec composante translationnelle (s'étendant de la recherche fondamentale à une recherche appliquée au lit du patient) au niveau des cinq sites hospitalo-universitaires suisses.

Pour des raisons historiques, plus de 3'000 m² de laboratoires dévolus à la recherche clinique de type b) et c) ci-dessus sont aujourd'hui disséminés au sein des HUG sur plusieurs sites géographiques (Roseraie, Beau Séjour, Belle-Idée) et sont dispersés au sein des services cliniques et de bâtiments différents de ces entités. Dans un souci de développer une recherche translationnelle de pointe intégrant les diverses expertises sur un même site, certains de ces laboratoires ont d'ores et déjà été installés au sein des étapes 1 à 4 existantes du CMU, au voisinage de laboratoires de médecine fondamentale, et s'intéressent à des thématiques analogues. Ces derniers ne représentent cependant, malheureusement, que des exceptions, faute de laboratoires disponibles.

La 5^{ème} étape est dévolue principalement aux activités de l'Ecole romande de pharmacie, de la médecine dentaire et de l'animalerie.

La 6^{ème} étape du CMU permettra de regrouper les laboratoires dans un centre de recherche clinique de 4'400 m². Cette mise à disposition de surfaces nouvelles permettra de :

- regrouper une masse de chercheurs avec des intérêts communs;
- réunir des moyens techniques actuellement dispersés au sein des HUG, permettant de la sorte des économies liées à cette rationalisation;
- libérer des surfaces pour les HUG;
- mettre à disposition des surfaces de recherche pour la gestion de médecine fondamentale de la Faculté de médecine qui se trouve, aujourd'hui, dans une situation critique en matière de laboratoires disponibles.

2.2 Interfacultaire

Une surface de 800 m² est prévue pour l'accueil des pôles de recherche nationaux et des plateformes technologiques interfacultaires, avec des programmes communs tels que la recherche sur les neurosciences impliquant aussi bien la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, la Faculté des sciences et la Faculté de médecine. Il en va de même avec les unités de recherche sur le vieillissement dont le volet de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation est actuellement logé à proximité de Belle-Idée.

Les plateformes technologiques interfacultaires réunissent les infrastructures et ressources suivantes :

- la plateforme génomique du Pôle de Recherche National «Frontiers In Genetics»;
- le service de séquençage d'ADN de la Faculté de médecine et de la Faculté des sciences.

2.3 Institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport (ISMMS) et l'Ecole d'éducation physique et de sport (EEPS)

Avec la création de l'ISMMS (Institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport), un nombre croissant d'étudiants choisit ce secteur. Il en découle une augmentation du nombre de collaborateurs et d'enseignants.

Ce nouvel institut intégré à la Faculté de médecine s'intéresse à la recherche et la formation dans le domaine de l'activité physique et de la médecine du sport. Cet institut universitaire regroupe des compétences en termes de formation, de recherche et de service à la collectivité.

L'importance de l'activité physique comme moyen de maintien d'un capital santé n'est plus à démontrer. Malheureusement, la sédentarité est très répandue et représente un surcoût de morbidité et de mortalité proche de celui lié au tabagisme. Il est dès lors primordial de s'intéresser directement à cette problématique et l'institut s'inscrit dans le cadre général des efforts visant une évolution vers une société active en travaillant sur trois axes : la formation, la recherche et le service à la collectivité.

Centre d'activités physiques pour la formation et la recherche

Le centre universitaire d'activités physiques est associé à l'ISMMS et l'EEPS. Ce centre sera un lieu de formation pour les étudiants de l'EEPS, mais proposera aux collaborateurs du CMU et des HUG des activités physiques encadrées. Ainsi les étudiants de l'EEPS pourront se former en activités physiques pratiques et dans l'encadrement. Les collaborateurs et les étudiants de l'université auront un accès à des activités physiques encadrées et une promotion de la santé sur le lieu du travail et d'études.

Service à la collectivité

Il ne s'agira pas ici d'activités cliniques, mais de promouvoir la santé par l'activité physique (test à l'effort, exercices, etc.) en faveur de la collectivité, ainsi que des étudiants et collaborateurs de l'Université de Genève.

2.4 Programme Section médecine dentaire (SMD)

L'étape 6 permettra de compléter les surfaces prévues dans la 5^{ème} étape, nécessaires au fonctionnement de la Section de médecine dentaire. Une extension de 600 m² permettra :

- d'accueillir 30 étudiants par volée au lieu de la limite de 25 imposée par l'espace disponible dans la zone clinique,
- de créer un espace chirurgical compatible avec les standards modernes,
- d'établir un laboratoire d'histologie en soutien à l'activité et à la recherche cliniques.

Pour la formation des étudiants de 2^o et 3^o année, une extension de 160 m² de la zone des travaux pratiques est prévue. Celle-ci comportera des places de travail équipées de simulateurs, ainsi que des laboratoires odontotechniques.

De plus, une surface administrative complémentaire de 280 m² sera destinée aux assistants et aux doctorants qui ne disposeront pas dans le CMU 5 de surfaces en suffisance pour le travail effectué hors clinique.

2.5 Programme Ecole romande de pharmacie (ERP)

Une extension de 400 m² des surfaces de laboratoires de recherche permettra de rassembler sur le site du CMU l'ensemble des activités de recherche de l'Ecole de pharmacie Genève-Lausanne (EPGL). En effet, depuis 2005, en partenariat avec la Société suisse des pharmaciens (SSPh), l'EPGL a développé de nouvelles activités dans les domaines de la pharmacie clinique et de la pharmacie communautaire. Une partie de cette surface permettra donc aux membres de ces groupes d'être présents sur le site genevois et d'avoir des interactions plus soutenues en termes de recherche et d'enseignement avec la Section des sciences pharmaceutiques, tout en sachant qu'actuellement ces personnes sont localisées sur le site lausannois.

De plus, une partie des activités de la biopharmacie, sise aujourd'hui à Archamps, pourra également être transférée dans l'espace restant.

L'installation définitive de l'ERP permettra le regroupement de cette entité, ainsi que son rapprochement avec la Faculté de médecine en parfaite adéquation avec l'activité.

Un espace de travaux pratiques de 350 m² est nécessaire, car l'enseignement de la pharmacie nécessite 5 salles de travaux pratiques (TP) utilisées à plein temps. Le CMU 5 ne permet la construction que de quatre salles de ce type, la cinquième salle étant maintenue sur le site des sciences; le CMU 6 permettra ainsi la création de cette cinquième salle de TP et de ses annexes (RMN 300, microanalyse et stockage).

2.6 Surfaces communes

L'augmentation de 1'910 m² de ces surfaces est principalement liée aux nouveaux utilisateurs, ce qui implique de nouvelles surfaces de stockage et de magasin, ainsi que des salles de réunions et d'enseignement. D'autre part, il est prévu 200 m² pour une petite cafétéria de proximité, de restauration rapide, en réponse au grand nombre d'utilisateurs.

Les animaleries nécessitent un nombre croissant de locaux polyvalents (laboratoires de proximité, plateforme technique de type imagerie, étude de comportement).

3. Economies de locations

Outre les surfaces correspondant aux besoins supplémentaires de la recherche et de l'enseignement et à la mise sur pied de nouvelles entités, le regroupement des laboratoires sur le CMU permettra de renoncer à de nombreuses locations dont voici la liste et les coûts annuels :

– 59, route de Mon-Ideé, Centre interfacultaire de gérontologie	68 000 F
– 10, rue Jules Crosnier, médecine	58 920 F
– 16-18, chemin des Clochettes, biologie	63 490 F
– 10, rue du Conseil Général, ISMMS médecine	61 970 F
– 55, boulevard de la Cluse, médecine	103 920 F
– 64, avenue de la Roseaie	469 350 F
– Phamapeptides à Archamps	86 730 F
Total	912 380 F

4. Programme des surfaces nettes

Investigation clinique	4'400 m ²
Interfacultaire	800 m ²
Institut des sciences du mouvement et de la santé (ISMMS) et l'Ecole d'éducation physique et des sports (EEPS)	780 m ²
SMD (Section de médecine dentaire)	1'160 m ²
ERP (Ecole romande de pharmacie)	750 m ²
Surfaces communes	1'910 m ²
TOTAL 6^{ème} étape CMU	9'800 m²

5. Analyse constructive

L'étape 6 sera réalisée en prolongation des étapes 1 à 4 et de l'étape 5 dont le crédit d'investissement vient d'être voté, en conservant la notion de "promenoir" en terrasse. Les accès CEVA /CMU /Hôpital seront également particulièrement étudiés en collaboration avec les services de la Ville de Genève et favoriseront les cheminements piétons et les parcours vélos.

Au vu des besoins importants en locaux bénéficiant de lumière naturelle, l'accent sera porté sur des prises de jour directes.

Les structures porteuses (piliers, dalles) seront prolongées en étape 6, conformément aux études de l'étape 5, sur la base de la même trame structurelle.

Le bâtiment comportera, comme les étapes précédentes, deux niveaux de sous-sols et neuf étages sur un rez-de-chaussée et un attique avec une superstructure.

La réalisation de l'étape 6 enchaînée à l'étape 5 permettra une économie d'environ 4 millions de francs TTC. En effet, des mesures conservatoires seront prises au niveau des travaux spéciaux qui permettront de poursuivre les travaux de l'étape 6 une fois le crédit d'investissement voté.

6. Concept énergétique et développement durable

Dès les premières phases de planification, le projet intégrera la notion de développement durable conformément aux études engagées lors du projet de l'étape 5 du CMU, dont les principaux objectifs sont : la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique.

De façon générale, les architectes poursuivront la démarche coordonnée avec les ingénieurs CVSE, afin d'établir un cahier des charges spécialement adapté au projet.

De plus, conformément aux lois, normes, règlements et directives en vigueur, un concept énergétique sera établi par les mandataires. Cette démarche a pour objectif l'optimisation de toutes les mesures à prendre dans les domaines de la construction, des installations techniques, de l'exploitation et de la gestion. Les mandataires viseront l'application restrictive des règlements en matière d'énergie, de bruit, de renouvellement d'air, de température intérieure en hiver et en été, soit un respect des valeurs limites sans excès de confort.

Le concept énergétique comprendra donc :

- une approche énergétique en appliquant des stratégies du chaud, du froid, de l'aération, de l'éclairage, de l'eau, tels que :
 - une bonne isolation thermique des parois opaques et des vitrages;
 - une maîtrise des gains solaires par les stores à lamelles sur tous les vitrages;
 - une prise en compte, pour les locaux ventilés mécaniquement, des facteurs de simultanéité d'utilisation des zones d'activités;
 - un concept de captage d'eau de pluie provenant de la toiture du bâtiment et de réutilisation d'eau de rejet de divers processus;

- une démarche visant à limiter les besoins en énergie de la construction et de ses installations et à minimiser les besoins en énergie non renouvelable par extension du réseau de chauffage à distance;
- une mise en place d'un concept de mesures et de suivi correspondant aux stratégies mises en place.

7. Délai

Sous réserve des délais nécessaires à l'obtention de l'autorisation de construire et au vote du crédit de construction par le Grand Conseil, l'ouverture du chantier pourrait avoir lieu début 2010 et la remise du bâtiment de l'étape 6 en 2013.

8. Coût des études

Le coût des études se base sur un coût de construction calculé par analogie au projet de l'étape 5.

Le coût complet des travaux et honoraires de la 6^{ème} étape, sans le coût des études, peut être estimé à 105 millions de francs, y compris la TVA, les équipements mobiles, les divers et imprévus et le renchérissement.

Le coût des études de l'étape 6 se décompose comme suit:

Coût des études	3 686 000 F
T.V.A. (7,6%)	280 000 F
Renchérissement	0 F
Total crédit d'étude (y compris TVA)	3 966 000 F

9. Subvention

Une demande de subvention fédérale a été annoncée auprès de la Confédération, conformément à la loi sur les aides aux universités (LAU) du 8 octobre 1999, correspondant à environ 30% du montant subventionnable admis par l'Office fédéral de l'éducation et de la science (OFES), soit environ 25,8 millions de francs. Pour que le canton puisse bénéficier des subventions fédérales pour cette construction, il est absolument nécessaire que le chantier de la 6^{ème} étape soit ouvert, au plus tard, courant 2011, car ce type de subvention prendra vraisemblablement fin dès le 1^{er} janvier 2012. La subvention fédérale prendra alors une autre forme et les constructions ne seront plus directement subventionnées. Les universités recevront alors une subvention par étudiant incluant une part pour le subventionnement des infrastructures.

10. Evaluation de la dépense et de la couverture financière du projet

Les annexes 4 "Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus" et 5 "Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle" donnent la situation de ce projet, au regard de la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

11. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi, qui permettra la poursuite des études des constructions complétant les bâtiments du CMU de l'étape 5.

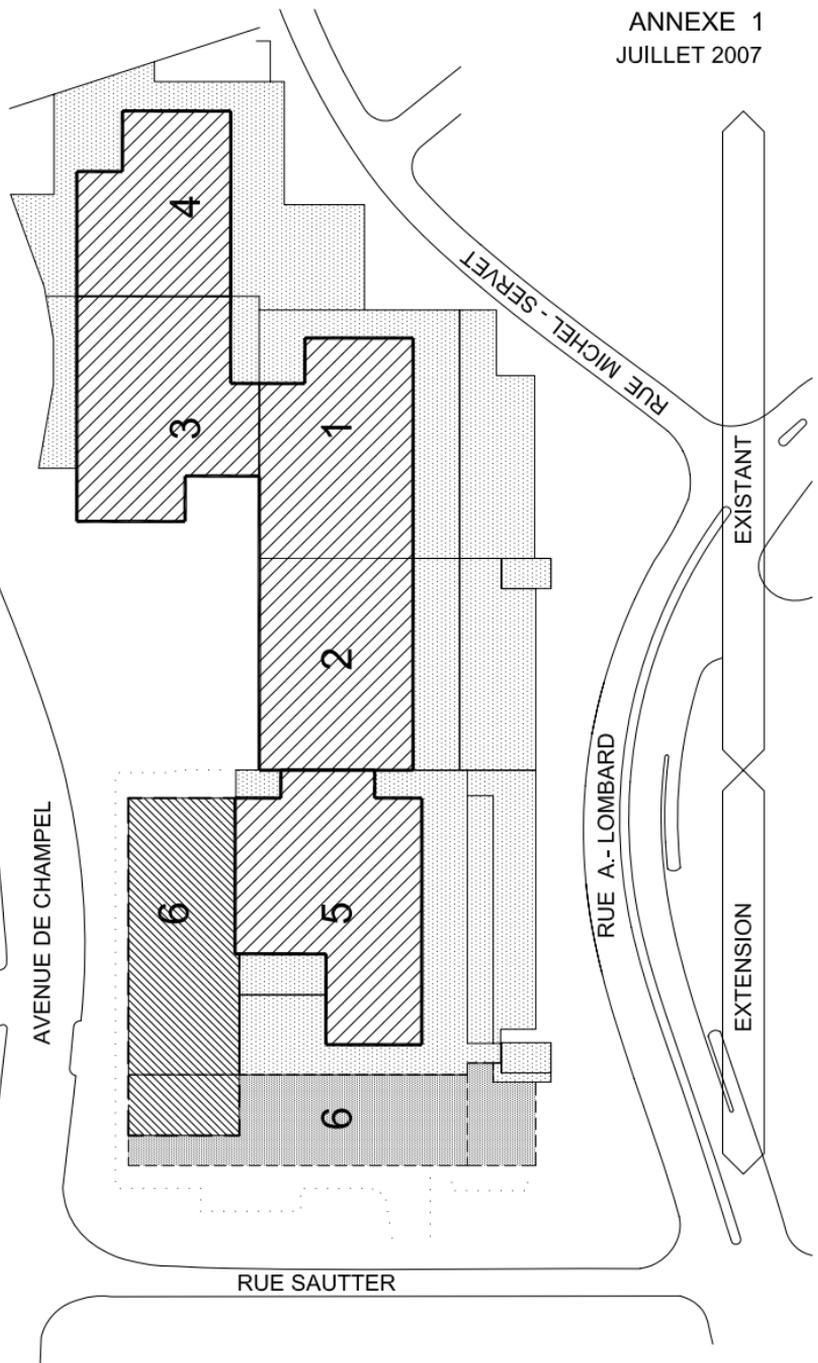
Annexes :

- 1) Plan de situation*
- 2) Coupe*
- 3) Programme des locaux, étapes 5 et 6*
- 4) Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 5) Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 6) Préavis technique financier*

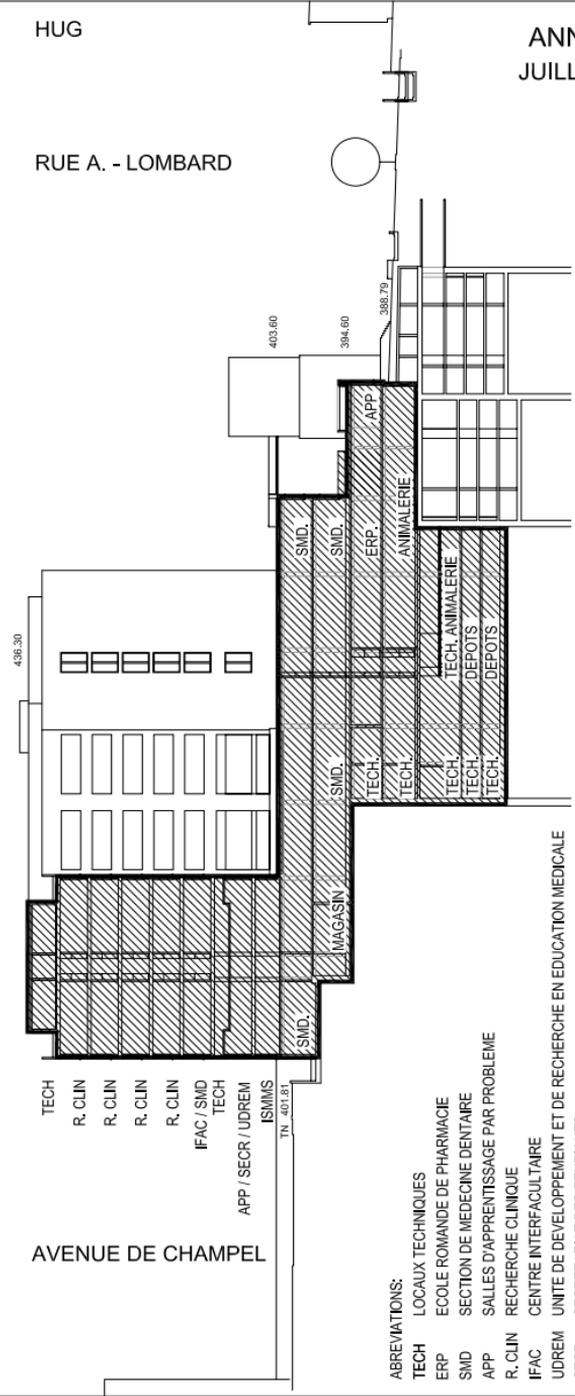
ANNEXE 1

ANNEXE 1
JUILLET 2007

CENTRE MEDICAL UNIVERSITAIRE (CMU), EXTENSION, ETAPE 6
PLAN DE SITUATION



CENTRE MEDICAL UNIVERSITAIRE (CMU), EXTENSION, ETAPE 6 SITUATION COUPE



ANNEXE 2
JUILLET 2007

- ABREVIATIONS:
- TECH LOCAUX TECHNIQUES
 - ERP ECOLE ROMANDE DE PHARMACIE
 - SMD SECTION DE MEDECINE DENTAIRE
 - APP SALLES D'APPRENTISSAGE PAR PROBLEME
 - R. CLIN RECHERCHE CLINIQUE
 - IFAC CENTRE INTERFACULTAIRE
 - UDREM UNITE DE DEVELOPPEMENT ET DE RECHERCHE EN EDUCATION MEDICALE
 - SECR SECRETARIAT DES ETUDIANTS
 - ISMIMS INSTITUT DES SCIENCES DU MOUVEMENT ET DE LA MEDECINE DU SPORT

Programme CMU	SURFACE TOTALE ETAPE 5 Investissement programme m ²	SURFACE TOTALE ETAPE 6 programme m ²	SURFACE TOTALE ETAPES 5 + 6 programme m ²
EPGL (Ecole de pharmacie Genève Lausanne)	5'731	750	6'481
Laboratoires de recherches		400	
1 salle travaux pratiques		350	
SMD (Section de Médecine Dentaire)	5'075	1'160	6'235
1 clinique		600	
Laboratoires travaux pratiques		160	
Laboratoires de recherches		120	
Surfaces administratives		280	
ROCADES FACULTE DE MEDECINE	518		518
UDREM (unité de développement et de recherche en éducation médicale)	409		
Secrétariat étudiants	109		
SURFACES COMMUNES	4'890	1'910	6'800
Magasin central		180	
Stock		350	
Cafétéria	851	160	
Bibliothèque (rocade UDRE/Misc. étudiants)		350	
Crèche	518		
Animaterie	1'625	600	
7 salles de séminaires regroupées	533	420	
2 salles informatiques (ERP / MED / SMD)	316	120	
7 salles APP (MED / SMD)	1'047	80	
FACULTE DE MEDECINE : INVESTICLIN (Investigation clinique)		4'400	4'400
Laboratoires de recherches		2'500	
Surface machines		900	
Surfaces administratives		1'000	
INTERFAC (interface interfaculaire)		800	800
Laboratoires de recherches		300	
Surfaces administratives interfaculaires		500	
FACULTE DE MEDECINE : ISMMS (Institut des Sciences du mouvement et de la médecine du sport) + EEPS (Ecole d'éducation physique et des sports)		780	780
Laboratoires de recherches		300	
Salle travaux pratiques		280	
Surfaces administratives		200	
TOTAL	16'214	9'800	26'014

Remarque:

La surface permettant l'extension de l'Institut Suisse de Bioinformatique ISB est obtenue dans le CMU existant par le déménagement dans la 5^e étape des services informatiques et techniques de la Faculté de Médecine.

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 3 966 000 F en vue de la construction de la 6ème étape du Centre Médical Universitaire (CMU)

Projet présenté par le Département des constructions et des technologies de l'information

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	TOTAL
Investissement brut	2'000'000	1'966'000	0	0	0	0	0	3'966'000
- Recette d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement net	2'000'000	1'966'000	0	0	0	0	0	3'966'000
Bâtiments administratifs (compris études relatives)	2'000'000	1'966'000	0	0	0	0	0	3'966'000
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières	60'000	118'980	158'980	198'300	198'300	198'300	198'300	1'983'300
Intérêts	60'000	118'980	118'980	118'980	118'980	118'980	118'980	1'189'800
Amortissements	0	0	40'000	79'320	79'320	79'320	79'320	79'320
								charges financières récurrentes
								198'300

Signature du responsable financier :
Date :

30.1.09 

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 3 966 000 F en vue de la construction de la 6ème étape du Centre Médical Universitaire (CMU)

Projet présenté par le Département des constructions et des technologies de l'information

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Résultat recurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	60'000	118'980	158'980	198'300	198'300	198'300	198'300	198'300
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (travailleur, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33] Intérêts (report tableau) Amortissements (report tableau)	60'000	118'980	158'980	198'300	198'300	198'300	198'300	198'300
Charges particulières [30 à 36] Perte comptable [330] Provision [335] [préciser la nature] Octroi de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	60'000	118'980	118'980	118'980	118'980	118'980	118'980	118'980
	0	0	40'000	79'320	79'320	79'320	79'320	79'320
	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	0	0	0	0	0	0
Revenus liés à l'activité [40-41+43+45+46] (augmentation de revenus (impôts, emplacements, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
[RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT] (charges-revenus)	60'000	118'980	158'980	198'300	198'300	198'300	198'300	198'300
Remarques :								

Signature du responsable financier :

Date :

30.1.08





REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

Projet de loi présenté par le Département des constructions et des technologies de l'information.

• Objet :

Projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 3 966 000 F en vue de la construction de la 6ème étape du Centre médical universitaire (CMU)

• Rubriques concernées :

05.04.02.00 5040

• Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet :

(en millions de francs)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	0.06	0.12	0.16	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
Charges particulières [30 à 36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.06	0.12	0.16	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-							
Résultat net de fonctionnement	0.06	0.12	0.16	0.20	0.20	0.20	0.20	0.20

• Inscription budgétaire et financement :

- Ce crédit d'investissement sera inscrit au budget d'investissement dès 2009.

- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2009, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.

• Annexes au projet de loi :

tableaux financiers

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 30 janvier 2008

Signature du responsable financier : Sophie Heurtault Malherbe

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs et les tableaux financiers datés du 7 janvier 2008.

2. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 30 janvier 2008

Visa du département des finances : Marc Giora